

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A LA CARTE DE LA BARECHE



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU MERCREDI 25 NOVEMBRE 2020

Convocation du 13/11/2020

Présents : Tous les membres

Secrétaire de séance : Laurent Amiotte-Suchet

1/ Demande de la commune d'Echevannes de retrait de la compétence entretien espaces publics (présentation du courrier par la commune d'Echevannes)

Présentation du courrier adressé aux autres communes par la commune d'Echevannes.

Mme le Maire d'Echevannes fait état des difficultés à équilibrer leur budget communal de fonctionnement entre dépenses et recettes. Ces dernières années, cet équilibre a été obtenu en puisant dans les réserves de trésorerie réalisées avant 2014, réserves qui s'amenuisent considérablement. Il est donc impératif de réduire les frais de fonctionnement. Une étude rétrospective de la Trésorerie d'Ornans a confirmé cet état de fait.

L'équipe communale a donc pris de nombreuses décisions pour diminuer les charges : suppression des indemnités des adjoints, du versement de subventions aux associations, renégociation des tarifs d'assurances, étude sur la réduction des frais d'électricité, etc ... Du point de vue des recettes, la fiscalité est déjà au maximum, les ventes de bois rapportent peu.

Pour compléter les économies de fonctionnement nécessaires, la commune d'Echevannes souhaite également se passer de l'employé intercommunal (sortie de la compétence entretien espaces publics) qui assurait principalement l'entretien de la STEP et des espaces verts.

Sur ce point, la commune souhaite répondre à deux enjeux :

1. Que le suivi de la station d'épuration soit réalisé par un employé compétent et non par l'employé intercommunal
2. Que la tonte des espaces publics se fasse en bénévolat avec les habitants et les membres du conseil municipal (environ un hectare à tondre).

Les membres du syndicat estiment qu'il est trop tôt pour tirer un bilan et qu'il faudrait prendre le temps de mieux analyser la situation pour trouver des alternatives. La sortie de la compétence d'Echevannes impliquerait un surcoût pour les autres communes (env. 1500 € par commune). L'employé intercommunal gère aussi l'école et le cimetière (pour cela on ne peut pas dissocier Echevannes des autres communes).

Ayant auparavant consulté la Préfecture, la Présidente du syndicat explique que pour que la sortie d'Echevannes puisse se faire, il faut une décision du syndicat et une validation ensuite de chacune des communes (avec accord des 2/3).

La commune d'Echevannes ne souhaite plus que la répartition des coûts générés par l'employé soit répartie également entre les six communes et demande donc une révision des statuts.

L'employé intercommunal coûte environ 7 500€ environ à la commune d'Echevannes (cela englobe le patrimoine et le groupe scolaire). Un chiffrage précis sera fourni par les trois membres de la commune.

Il est nécessaire de trouver une solution au moins provisoire. Dans un esprit de conciliation, une proposition est faite de répartir une partie des heures de l'employé intercommunal sur les autres communes jusqu'aux prochains budgets syndical et municipaux en mars/avril 2021. Ensuite, il faudra prendre une nouvelle décision.

Conclusion et décision : L'employé intercommunal travaillera seulement un jour par mois à Echevannes jusqu'au vote du budget (mars/avril 2021). Durant cette période, les autres communes se répartiront le reste des heures. Cela donnera le temps de la réflexion et la possibilité à la commune d'Echevannes de prendre du recul et d'analyser en profondeur la situation.

2/ Information transport scolaire

La Présidente informe le conseil syndical concernant la participation financière du syndicat pour le transport scolaire : la Région, n'a désormais plus à appliquer de TVA sur sa facture de transport scolaire. Par conséquent le montant annoncé en début d'année de 17448€ TTC a été réduit pour passer à 15 862€ (soit une économie de 1586 € pour le syndicat). Pour rappel, la facturation de la participation transport scolaire demandée aux familles représente environ 7500€ (environ 100 cartes de bus x 75 €).

3/ Bilan recrutement employé intercommunal

huit candidatures ont été reçues. Cinq candidats ont été retenus pour les entretiens réalisés par les maires des six communes le 21 novembre 2020. Deux candidats étaient intéressants.

Le choix des maires s'est porté sur M. Romain Marchal habitant Athose (sans emploi, 30 ans, deux enfants).

Parcours : BAC scientifique, DIUT hygiène sécurité environnement.

Il n'a pas de compétence environnement/paysagiste mais il semble avoir une certaine expérience des travaux d'entretien (bâtiment, rénovation, mécanique, électricité). Il serait d'accord pour se former comme artificier.

Il sera rémunéré sur le grade d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 35 heures (salaire net de 1360 € + 50 € supplément familial). Il sera à l'essai dans un premier temps (contrat à durée déterminée de 3 mois renouvelé une fois). Il commencera le 4 janvier 2021.

Le conseil syndical valide cette décision de recrutement à l'unanimité.

4/ Etude barrière parking groupe scolaire

Un nombre important de voitures sortent du parking de l'école en passant par le petit passage réservé aux piétons. Cela pose des problèmes de sécurité. Le syndicat réfléchit à un système (barrière, poteau, pierre...) pour fermer ce passage.

Emmanuelle Bonnefoy (Guyans-Durnes) se propose de réaliser un assemblage avec un fut de 200 litres peint rempli de sable dans lequel seraient fixés des piquets de bois taillés en crayon.

L'idée séduit tout le monde. Emmanuelle est donc chargée de créer cette structure (les frais de matériaux seront pris en charge par le syndicat).

5/ Installation matériel du syndicat dans le bâtiment communal de Durnes

La commune de Durnes accepte de laisser une place importante de son bâtiment communal. Tout le matériel est déjà entreposé à Durnes depuis que la porte a été changée et fermée à clé. Il y a par ailleurs une petite pièce qui servira d'atelier et des sanitaires et chauffage seront bientôt fonctionnels. Une convention sera établie entre le syndicat et la commune de Durnes : mise à disposition gratuite mais eau et électricité à la charge du syndicat. Désormais, l'employé viendra chaque matin chercher la voiture et le matériel dont il a besoin pour la journée.

Ainsi, avec l'ensemble du matériel regroupé dans un seul lieu, le travail de l'employé et la gestion de ce matériel sera plus facile et plus efficace. L'employé travaillera une ou deux journées par mois sur l'entretien du matériel et du bâtiment.

Une cuve à fioul d'occasion a été installée. Ainsi le carburant sera regroupé dans un seul lieu.

L'ensemble du conseil syndical remercie la commune de Durnes pour cette mise à disposition du local.

6/ Délibération autorisation dépense investissement si besoin avant le vote du budget 2021 (limité à 25% des dépenses votées en 2020)

Les membres du conseil syndical autorisent la Présidente à régler des dépenses d'investissement sur l'exercice 2021, avant le vote du Budget primitif de l'année 2021, dans la limite de 25% des crédits votés en dépenses d'investissement de l'exercice 2020 soit :

Affectation du quart des investissements avant le vote du budget 2021 :

Budget Employé intercommunal :

Compte 2158 : 350 €

Budget Eglise :

Compte 2313 : 2000 €

Budget RPI :

Compte 2188 : 250 €

7/ Informations diverses

Entretien du cimetière : ce sera le tour de la commune de Durnes pour le nettoyage du cimetière en 2021 (alternance entre les 4 communes)

Eglise : Réparation des cloches de l'église de la Barêche. (623€)

Réhabilitation des vitraux : attribution d'une subvention de 1500 € par le Crédit Agricole.

Proposition : le secrétariat de séance (prise de notes pour le compte-rendu des réunions) sera pris en charge à chaque réunion par une commune différente. Accord à l'unanimité.

La séance est levée à 21h30

La présidente,

Véronique KELLER